

DÉCLARATION SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ POUR LE CONSEILLER FINANCIER (CF)

COMMUNICATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT UE/2019/2088



1. SYNTHÈSE

La Banque Nagelmackers S.A. (LEI : 549300FOCVLHBU9A156) examine les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le cadre de la fourniture de ses conseils en investissement. La présente déclaration est la déclaration consolidée sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la Banque Nagelmackers S.A. en sa qualité de Conseiller financier.

La Banque Nagelmackers intègre les principales incidences négatives dans ses conseils en investissement par le biais de la méthodologie décrite au paragraphe 3. La Banque prend en compte les risques de durabilité et les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans son offre d'investissement et, par conséquent, dans ses conseils en investissement, en évaluant les indicateurs de durabilité des produits financiers. Par facteurs de durabilité, la Banque entend les questions environnementales et sociales et les questions relatives aux employés, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Afin de fournir des conseils en investissement, la Banque considère qu'un produit financier prend en compte les principales incidences négatives en appliquant une évaluation multidimensionnelle basée sur 1) la propre déclaration du gestionnaire du produit quant à la

prise en compte ou non des principales incidences négatives (c.-à-d. des indicateurs PAI ou Principal Adverse Impacts) et 2) les indicateurs de durabilité du fonds sur base du Modèle de Notation ESG de la Banque Nagelmackers. La première partie de l'évaluation est basée sur la déclaration faite par le gestionnaire, enrichie par l'examen d'autres sources disponibles (la déclaration PAI de l'acteur des marchés financiers, le prospectus du fonds, etc.). La seconde partie de l'évaluation utilise le Modèle de Notation ESG qui intègre les principales incidences négatives (PAI), d'autres facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des exclusions et des garanties minimales en fonction de la nature et de l'approche d'investissement du produit. Vous trouverez plus de détails sur la méthodologie de classement et de sélection au paragraphe 3.

Dans le cadre des services de conseil, les clients peuvent détenir en portefeuille d'autres investissements qui ne sont pas nécessairement en ligne avec la politique de la Banque Nagelmackers.

La présente déclaration a été validée par le Comité de durabilité de la Banque Nagelmackers S.A. et son Comité exécutif au quatrième trimestre de 2023.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Tableau 1 : Illustration des principales incidences négatives obligatoires sur les facteurs de durabilité

Champ d'application	Thème durable	Indicateur PAI
Entreprises dans lesquelles nous investissons	Climat	Émissions de GES (gaz à effet de serre) (PAI 1)
		Empreinte carbone (PAI 2)
		Intensité des GES des entreprises dans lesquelles nous investissons (PAI 3)
		Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI 4)
		Part de la consommation et de la production des énergies non renouvelables (PAI 5)
		Intensité de la consommation d'énergie des secteurs à fort impact climatique (PAI 6)
	Environnement	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7)
		Rejets dans l'eau (PAI 8)
		Déchets Dangereux (PAI 9)
	Questions sociales, Droits de l'Homme et Controverses	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10)
		Absence de procédures et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE (PAI 11)
		Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes (PAI 12)
		Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration (PAI 13)
		Exposition aux armes controversées (PAI 14)
Entreprises immobilières dans lesquelles nous investissons	Combustibles fossiles	Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers (PAI 17)
	Efficacité énergétique	Exposition à des actifs immobiliers à faible efficacité énergétique (PAI 18)
Emetteurs souverains et supranationaux dans lesquels nous investissons	Intensité des GES	Intensité en GES des pays dans lesquels nous investissons (PAI 15)
	Questions sociales	Pays dans lesquels nous investissons faisant l'objet de violations sociales (PAI 16)

3. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Méthodologie permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives

La méthodologie décrite est appliquée lorsque la Banque Nagelmackers agit en tant que conseiller financier qui conseille ses clients sur les investissements, en tenant compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs concernent les questions environnementales et sociales et les questions relatives aux employés, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

La Banque Nagelmackers évalue les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité lors de la sélection des produits financiers qui font partie de l'univers de produits des services de conseil en investissement, tels que les fonds d'investissement (y compris les ETF ou Exchange-Traded-Funds), les fonds d'investissement alternatifs et les fonds de pension. La banque applique également cette méthodologie (dans la mesure où elle peut s'appliquer à ces instruments financiers) à la sélection des obligations et des actions qui font également partie de cet univers de produits, en évaluant les principales incidences négatives des entreprises et des États concernés. La présente déclaration ne s'applique toutefois pas aux services d'investissement exécutés sans conseil, ni aux autres instruments financiers tels que les obligations structurées, les produits dérivés ou les produits de trésorerie.

La Banque Nagelmackers a développé sa propre approche pour traiter les principales incidences négatives en utilisant une approche multidimensionnelle composée des deux étapes suivantes qui évalue le produit financier à l'aune des exigences minimales énoncées ci-dessous :

1) Prise en compte des principales incidences négatives par l'acteur des marchés financiers

Pour les produits d'investissement tels que les fonds d'investissement, cette première partie de l'évaluation est basée sur la déclaration faite par le gestionnaire du produit (par exemple la société de gestion d'un fonds d'investissement), enrichie par l'examen d'autres sources disponibles telles que la déclaration PAI relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité de l'acteur des marchés financiers, le prospectus et les rapports du fonds, etc. Sur base de ces informations, la banque évalue si le gestionnaire du produit s'engage à prendre en compte une ou plusieurs principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lorsqu'il prend des décisions d'investissement. Pour ce faire, la banque définit des exigences minimales concernant les principales incidences négatives environnementales et/ou sociales sur les facteurs de durabilité qui doivent être respectées pour qu'un produit soit considéré comme prenant en compte les principales incidences négatives.

Pour les indicateurs des principales incidences négatives relatifs au climat et autres aspects environnementaux, a) un engagement minimum du gestionnaire d'évaluer 9 des 11 indicateurs obligatoires est requis pour les investissements dans les entreprises et b) un engagement minimum du gestionnaire d'évaluer l'intensité des GES (PAI 15) est requis pour les investissements dans les émetteurs souverains ou supranationaux, afin d'être considéré comme un gestionnaire prenant en compte les indicateurs PAI environnementaux.

Pour les indicateurs des principales incidences négatives relatifs aux aspects sociaux, a) un engagement minimum du gestionnaire d'évaluer 4 des 5 indicateurs obligatoires est requis pour les investissements dans les entreprises et b) un engagement minimum du gestionnaire d'évaluer les pays faisant l'objet de violations sociales (PAI 16) est requis pour l'investissement dans les émetteurs souverains ou supranationaux, afin d'être considéré comme un gestionnaire prenant en compte les indicateurs PAI sociaux.

2) Évaluation des indicateurs de durabilité par le modèle de notation ESG de la Banque Nagelmackers

La seconde partie de l'évaluation utilise le modèle de notation ESG de la Banque Nagelmackers pour les entreprises, émetteurs souverains et fonds d'investissement qui intègre, outre les indicateurs des principales incidences négatives (PAI), d'autres facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des exclusions et des garanties minimales en fonction de la nature et de l'approche d'investissement du produit.

Le modèle de notation ESG évalue les entreprises, les émetteurs souverains et les fonds d'investissement (y compris les ETF) au sein de leur groupe de pairs en les analysant et en les classant sur base d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent les principales incidences négatives. Les PAI sont intégrés à l'analyse ESG et au modèle de notation via une évaluation de la matérialité de chaque indicateur en fonction de sa pertinence en termes de probabilité, d'occurrence et de gravité, de la disponibilité des données et de la qualité des données. Pour l'évaluation ESG, nous utilisons différents outils et sources de données, comme des ensembles de données provenant de fournisseurs de données externes (par exemple MSCI) et des données provenant de nos propres enquêtes ESG pour les produits d'investissement et les fonds gérés en externe afin d'évaluer les PAI sur les facteurs de durabilité. Pour recueillir toutes ces informations, nous envoyons une enquête ESG au gestionnaire du produit d'investissement avec des questions liées à notre approche sur des sujets tels que :

- signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UNPRI) ;
- politique d'investissement responsable ;
- intégration des risques de durabilité ;
- politique d'exclusion au niveau de l'entreprise et par produit ;
- engagement actif et vote.

Grâce aux indicateurs et à leur matérialité, le score de performance ESG global de chaque produit d'investissement est calculé et classé par rapport à ses pairs via une notation ESG. Pour les fonds de fonds gérés par la Banque Nagelmackers, le score est calculé sur base des scores sous-jacents de chaque produit d'investissement. Sur base de cette évaluation, la banque peut classer les investissements en fonction de leurs incidences négatives et de l'approche d'investissement correspondante.

La sélection des fonds d'investissement (ou des ETF) fait également l'objet d'une analyse dans le cadre du processus de sélection global des fonds (« Méthodologie des 7P »). Comme indiqué ci-dessus, ce processus de sélection comprend une évaluation des principes de l'investissement durable et de la performance ESG sur base des principales incidences négatives déclarées par les acteurs des marchés financiers et/ou recueillies par le biais de fournisseurs de données externes, des exclusions, des améliorations via l'engagement, de la politique de vote, etc. Outre la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, la banque est toujours à la recherche de gestionnaires de fonds qui partagent l'approche de la banque en matière de durabilité et qui respectent les normes minimales décrites dans «la politique relative aux risques en matière de durabilité» et «la politique d'exclusion» de la banque. Un aspect essentiel de cette approche consiste à éviter les investissements directs ou indirects dans des entreprises dont les revenus proviennent d'armes controversées et d'États souverains qui violent systématiquement les droits humains, sociaux ou politiques fondamentaux ou qui font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, de l'Union européenne et de la liste de sanctions américaines. Notre politique d'exclusion prévoit, pour les stratégies durables, des exclusions supplémentaires fondées sur des normes, comme pour les entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que des exclusions supplémentaires pour les entreprises impliquées dans des activités controversées telles que les armes, le tabac, le divertissement pour adultes, les jeux d'argent, etc. Cependant, il ne peut être exclu qu'un fonds inclus par la Banque Nagelmackers dans son univers de produits pour le conseil en investissement puisse à un moment donné contenir des investissements que la banque exclurait autrement sur base des critères ci-dessus, de la politique relative aux risques en matière de durabilité ou de sa politique d'exclusion. Dans ces cas, la Banque Nagelmackers dialogue avec le fournisseur de fonds externe et s'efforce de trouver des valeurs communes. S'il n'est pas possible de parvenir à une approche commune, le fonds pourrait être retiré de l'univers des produits ou pourrait être classé en conséquence (comme ne prenant pas en considération les principales incidences négatives).

Afin de déterminer quels produits d'investissement peuvent finalement être considérés comme prenant en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au terme de cette deuxième étape de l'analyse, la banque exclut, comme norme minimale, les produits qui se classent le plus mauvais dans l'univers spécifique dans ce modèle de notation ESG.

Le contrôle du modèle de notation ESG est assuré par le Comité de durabilité. Le Comité de durabilité évalue les résultats des notations ESG chaque trimestre.

Sur base des résultats aux deux étapes décrites ci-dessus, la banque classe définitivement les produits en conséquence (comme tenant compte ou non les principales incidences négatives) afin de donner des conseils en investissement aux clients.

Vous trouverez de plus amples informations dans les politiques de la Banque Nagelmackers suivantes :

- [Politique relative aux risques en matière de durabilité](#)
- [Politique d'exclusion](#)
- [Politique d'engagement](#)
- [Politique de vote](#)

